

QUELS SONT LES FAITS QUI RÉVÈLENT SON INNOCENCE ?

Le cas de la Machi Francisca Linconao constitue un précédent judiciaire parmi les demandes garanties par la Convention 169 de l'OIT.

En 2008, la machi Francisca a dénoncé auprès des tribunaux la Société Palermo Limitada pour la taille illégale d'arbres et d'arbustes natifs dans la propriété Palermo Chico, contiguë à sa communauté. C'est l'avocat Carlos Tenorio qui a assumé la défense de la dite société.

La machi a argumenté que la taille était illicite, car elle avait été réalisée à l'intérieur d'un périmètre de 400 mètres, près de trois sources d'eau issues des montagnes de la région. La société transgressait ainsi l'article 5 de la Loi sur les Forêts. La machi a dénoncé aussi la violation d'un site culturel dénommé Menoko, espace humide habité par des forces qui, dans la cosmovision mapuche, possèdent un caractère sacré. De plus elle a dénoncé la perte de plantes médicinales nécessaires à son travail de machi.

Un an plus tard, la Cour d'Appel de Temuco a émis une décision en sa faveur, ratifiée plus tard dans son intégrité par la Cour Suprême.

Il s'agissait là d'un triomphe historique puisque la décision constituait la première application de la Convention 169 au Chili.

Première stratégie de menace, de maltraitance et de violation du rôle traditionnelle de la machi.

La Machi a été perquisitionnée et arrêtée une première fois, le 4 janvier 2013, dans le cadre de la mort du couple latifundiste Luchsinger Mackay.

“J'ai été perquisitionnée par la police, 30 policiers sont arrivés dans ma maison et m'ont visée avec leurs armes devant mon arbre Rehue, dans ma cour, approchant leurs armes à un mètre de ma poitrine”.

Ils ont accusé la machi de port illégal d'arme à feu et de munitions, mais celle-ci a été finalement innocentée après un procès oral.

Malgré cela, durant des mois, elle a dû supporter de strictes mesures de contrôle. Parmi celles-ci l'assignation à domicile nocturne, l'interdiction de sortir de la région et l'obligation de signature mensuelle.

C'est pourquoi elle a entamé plus tard une procédure civile contre l'Etat qu'elle a aussi gagnée.

C'est ainsi qu'en octobre 2015, le Premier Tribunal Civil de Temuco a condamné l'Etat à payer 30 millions de pesos à la machi, estimant que la police avait agi “sans respecter” son rôle d'autorité traditionnelle. Le règlement de ladite somme n'a toujours pas été effectué.

Les représailles de l'Etat et du pouvoir latifundiste continuent

En mars 2016, la machi Francisca a subi une seconde perquisition, cette fois elle a été inculpée avec dix frères Mapuche de l'homicide du couple Luchinger Mackay.

Cette détention a été exécutée grâce à la déclaration écrite d'un unique témoin clé, José Peralino Huinca. Cependant, lors de la première audience de la juge de garantie, celui-ci s'est rétracté et a affirmé que la police chilienne l'avait obligé à mentir sous des menaces, des mensonges et des persé-cutions systématiques de la part du procureur. C'est à ce moment qu'il a montré des signes de torture sur ses mains.

*Depuis le 30 mars 2016, jour de son arrestation, **la santé de la Machi Francisca n'a cessé de se détériorer.** À son entrée en prison, elle souffrait seulement d'une gastrite chronique mais en raison de son injuste détention et de son désespoir de ne pouvoir sortir libre, plusieurs maladies sont apparues comme l'hypertension artérielle, un lumbago, l'insomnie, de fortes douleurs de tête, la dépression et une perte de poids considérable, de 49 à 43 kilos. S'est ajoutée à cela, la chute d'une grille de bain, dans la soirée du 8 août, lui causant une contusion crânienne.*

Depuis mars 2016, elle a obtenu à trois reprises de changer sa mesure de détention par une assignation à domicile mais, à trois reprises, cette mesure a été révoquée en moins d'une semaine. Ce qui a beaucoup touché l'opinion publique ce fut son transfert à en prison après qu'elle ait été internée plus d'un mois à l'hôpital interculturel de la ville d'Imperial, mesure destinée à retarder la détérioration constante de sa santé.

Cependant, pour le juge Luis Troncoso Lagos, rien de cela n'avait d'importance car il a été le seul des trois juges présents dans la Première Salle du tribunal à considérer pertinent le retour de la machi Francisca Linconao à la prison de Temuco, où elle se trouve jusqu'à maintenant, et ce malgré que la loi antiterroriste exige qu'il y ait unanimité pour ce type de décisions.

**Défendons la vie et la liberté de la Machi Francisca Linconao Huircapán
EXIGEONS SA LIBERTÉ ET CELLES DE TOUS LES PRISONNIER.E.S POLITIQUES
MAPUCHE**

EXIGEONS UN JUSTE PROCÈS

RÉACTION – SOUTIEN – DIFFUSION !

Si vous êtes intéressé.e à soutenir ou souhaitez plus d'information vous pouvez contacter redmachifranciscalinconao@gmail.com o à travers de Facebook – Francisca Linconao Huircapan.